

Tableau des prestations

Prestations	Proxime Santé Essentiel	Proxime Santé Plus	Proxime Santé Confort
Ticket Modérateur sur les frais couverts par l'assurance maladie obligatoire sauf : - cures thermales - médicaments à SMR faible ⁽¹⁾	100% BR-SS	100% BR-SS	100% BR-SS
Forfait journalier hospitalier dans les établissements de santé ⁽²⁾	Illimité	Illimité	Illimité
Soins dentaires prothétiques ou d'orthopédie dentofaciale	125%	225%	300%
Dispositifs d'optique médicale ⁽³⁾			
Monture + 2 verres simples ⁽⁴⁾	100% BR-SS	100 €	150 €
Monture + 2 verres complexes ⁽⁵⁾		200 €	350 €
Monture + 1 verre simple et 1 verre complexe		150 €	250 €
Lentilles ⁽⁶⁾		100 €	100 €
Audioprothèses (par appareil) ⁽⁶⁾	100% BR-SS	100% BR-SS	450 € (100% BR-SS)

BR-SS : Base de remboursement de la Sécurité Sociale

- 1) les médicaments à service médical rendu faible (remboursés à 15% par le Régime obligatoire) ne sont pas pris en charge ;
- 2) le forfait journalier dans les établissements médico-sociaux n'est pas pris en charge ;
- 3) limité à un équipement (2 verres et une monture) par période de deux ans à compter de la date d'acquisition sauf changement de correction pour les adultes ; un équipement (2 verres et une monture) par an pour les mineurs (moins de 18 ans) et en cas de changement de correction ;
- 4) verre simple = verre simple foyer dont la sphère est comprise entre -6,00 et + 6,00 et dont le cylindre est inférieur ou égal à +4,00 ;
- 5) verre complexe = verre simple foyer dont la sphère est hors zone -6,00 et + 6,00 ou dont le cylindre est supérieur à +4,00 ou verre multifocal ou progressif ;
- 6) le forfait lentilles remboursé et le forfait audioprothèse en euros sont par année d'adhésion ;

La gamme Proxime-Santé respecte toutes les dispositions du contrat responsable (art L. 871-1 du code de la Sécurité sociale).

PROXIME SANTE - LES BAREMES DE COTISATIONS

REGIME GENERAL

Cotisation annuelle par bénéficiaire	Proxime Santé Essentiel	Proxime Santé Plus	Proxime Santé Confort
moins de 16 ans	250 €	298 €	364 €
16 à 49 ans	350 €	398 €	464 €
50 à 59 ans	500 €	548 €	614 €
60 ans et plus	700 €	748 €	814 €

Montant annuel de l'ACS par bénéficiaire	Proxime Santé Essentiel	Proxime Santé Plus	Proxime Santé Confort
moins de 16 ans	100 €	100 €	100 €
16 à 49 ans	200 €	200 €	200 €
50 à 59 ans	350 €	350 €	350 €
60 ans et plus	550 €	550 €	550 €

Cotisation annuelle à payer par bénéficiaire	Proxime Santé Essentiel	Proxime Santé Plus	Proxime Santé Confort
moins de 16 ans	150 €	198 €	264 €
16 à 49 ans	150 €	198 €	264 €
50 à 59 ans	150 €	198 €	264 €
60 ans et plus	150 €	198 €	264 €